

CPAS DE XXXXXX

A l'attention de la Présidente, Mme XXXXX
ADRESSE

Par e-mail et porteur

Ville, le XX.XX.20XX

V. réf. : /

V. coord. : tél. ; coordonnées cpas e-mail

N. réf. :

Objet : Mme NOM Prénom, née le xx.xx.xxxx à XXXx (Pays), n° registre national XXXXX, nationalité XXXXX, titre de séjour régulier (pièce 1) et Mr XXXX, né le xx.xx.xxxx à XXXX (Pays), n° registre national xxxxxx, nationalité xxxxx, séjour régulier (pièce 2) et leurs trois enfants mineurs (pièces 3) – Ancienne Adresse et Nouvelle adresse (Commune) à partir du XX.XX.20XX – pièce 4 – Confirmation de la nouvelle demande d'aides sociales à partir du déménagement sur la Commune de XXXXX de ce XX.XX.20XX : RI au taux prévu pour les familles avec enfants mineurs à charges (avec déductions des éventuels salaires), aides médicales et psychologiques, aides traduction, aides budgétaires, aides alimentaires, transport, insertion socio-professionnelle, aide ordinateur/informatique, et/ou, si nécessaire, demande d'audition avec l'accès préalable au dossier administratif.

Madame la Présidente,

Nous sommes, Madame NOM Prénom (tél : +32.4XX.XX.XX + e-mail) et Monsieur NOM Prénom (tél : +32.4XX.XX.XX + e-mail) nous nous permettons de vous contacter, en urgence, au vu de notre situation d'état de besoin.

Votre centre devient compétent pour traiter nos demandes d'aides sociales, à partir de notre déménagement de ce XX.XX.20XX sur la Commune de XXXXXX. Jusqu'au déménagement, le CPAS de XXXX était territorialement compétent (numéro de dossier à l'ancien cpas/décision de fin d'aide?). Nous avons déjà prévenu ce dernier du changement et de la nécessité de transférer notre dossier et nous espérons ne pas subir pas d'interruption de nos droits. On nous a dit qu'il fallait attendre d'avoir déjà déménagé pour recevoir l'attestation de fin de droit.

Notre ménage est composé de trois enfants mineurs en bas âge et nous parlons difficilement le français. Serait-il possible d'avoir un interprète en langue XXXX pour comprendre nos droits, obligations, bénéficier d'un accompagnement adéquat ainsi que comprendre les démarches nécessaires ?

Malgré nos ressources provenant du travail (quel travail ? Quelles ressources?) et les allocations familiales, nous ne dispose pas de ressources suffisantes pour vivre conformément à la dignité humaine et on se retrouve fréquemment dans une situation d'état de besoin. Le travail se fait très rare et on doit fréquemment mendier de la nourriture et/ou de l'argent auprès d'amis (preuves?). Madame XXX doit également impérativement pouvoir poursuivre, sans interruption, l'ensemble de ses consultations/traitements psychologiques et médicaux (pièce 5 - attestation psy).

Ce ménage est extrêmement vulnérable et ne peut pas compter sur la solidarité familiale. Il vit de plein fouet la crise sanitaire et du logement. La barrière de la langue et la fracture

numérique n'améliore guère leur situation. Il réunit donc bien l'ensemble des conditions pour continuer à bénéficier d'aides sociales auprès de votre centre à partir de son déménagement de ce XX.XX.20XX : RI au taux prévu pour les familles avec enfants mineurs à charges (avec déductions des éventuels salaires), aides médicales et psychologiques, aides traduction, aides budgétaires, aides alimentaires, transport, insertion socio-professionnelle, aide ordinateur/informatique, etc.

Il est indispensable pour notre survie que votre centre décide de nous octroyer, à partir de ce XX.XX.20XX, l'ensemble des aides nécessaires ainsi que la poursuite d'un accompagnement social adapté. Nous sommes évidemment disposés à fournir à votre centre toutes les preuves encore nécessaires à l'établissement de notre droit à des aides et à un accompagnement social adapté à notre situation personnelle de besoin.

Si cela s'avère nécessaire, nous sommes disposés à participer à une audition (avec un interprète et la copie préalable de notre dossier administratif comme le prévoit l'article 5 de la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration dans les provinces et les communes et le RGPD) afin que l'ensemble de nos droits à la défense puissent être respectés.

Auriez-vous l'amabilité de prendre en compte cette nouvelle demande d'aides sociales (RI au taux prévu pour les familles avec enfants mineurs à charges (avec déductions des éventuels salaires, aides médicales et psychologiques, aides traduction, aides budgétaires, aides alimentaires, transport, insertion socio-professionnelle, aide ordinateur/informatique,etc.) à partir de l'emménagement de ce XX.XX.20XX et de d'éventuellement débloquer, au vu de notre situation de crise actuelle, des avances pour qu'on ne subisse aucune coupure, ni interruption de nos droits ?

Restant à votre disposition, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, nos salutations dévouées.

Madame XXXXXX et Monsieur XXXXX

Annexes : (5)

1. Titre de séjour de Madame ;
2. Titre de séjour de Monsieur ;
3. Preuves de l'identité des trois enfants mineurs de Madame et Monsieur (inscriptions au registre des étrangers) ;
4. Bail du XX.XX.2024 (loyer 620€ + 20€ provision eau à partir 01.11.2020) ;
5. **Attestation soins médicaux/psychologique du XX.XX.20XX.**

c.c.